

PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Bureau du 23 mai 2024

PNMM_del_bur_2024_02_Approbation_PV_Bureau_20032024

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 20 mars 2024

Vu le code de l'environnement.

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Vu la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNM_2020_11 du 18 juin 2020 donnant délégations au Bureau du Parc naturel marin de Mayotte,

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer,

Article 1:

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du Parc naturel marin de Mayotte du 20 mars 2024 est adopté.

Article 2:

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI



Relevé de conclusion de la réunion du Bureau du Parc naturel marin de Mayotte Le 20 mars 2024 à Mamoudzou à 9h00

Membres du Bureau

| Collège | Membre | Structure | Présent | Absent |
|--|---------------------------|--|------------------------|--------|
| Représentant de l'état et de ses établissements publics | M. Patrick BOUTELOUP | DMSOI | Х | |
| Représentant des collectivités territoriales | M. Abdou DAHALANI | Conseil économique, social et environnemental local | Х | |
| | M. Laithidine BEN SAID | Mairie de Mtsamboro | | X |
| Représentant des organisations professionnelles | M. Régis MASSEAUX | Syndicat local de la pêche professionnelle | | Х |
| | M. Pierre BAUBET | Structure coopérative locale de pêche | | X |
| Représentant des associations d'usagers | M. Madi SAINDOU | Association amicale des piroguiers | X | |
| | M. Joris CONDRO | Les palmes Longues | | X |
| Représentants des associations de protection de l'environnement | M. Nailane A. ATTIBOU | FMAE | | X |
| | Mme Jeanne WAGNER | Oulanga Na Nyamba | X (arrivée à 10h10) | |
| Personnalités qualifiées | M. Eric BELLAIS | Expert dans le domaine de la formation maritime | × | |
| | Mme Esmeralda LONGEPEE | Expert dans le domaine des sciences humaines et sociales | Procuration | |

Commissaires du gouvernement

| Délégué du gouvernement | Structure | Présent | Absent |
|--|--------------------------|---------|--------|
| Mme Maxime AHRWEILER | Préfecture de Mayotte | | Х |
| M. GARRETA Tanguy (base navale de Mayotte) | Préfecture de La Réunion | Х | |

Equipe technique:

| Agent du parc | Fonction | Présent | Absent |
|-----------------------|---|---------|--------|
| M. Guillaume AMIRAULT | Directeur délégué | Х | |
| Mme Annabelle DJERIBI | Directrice déléguée adjointe et Cheffe du service opération | Х | |
| M. Yoan DOUCET | Chef du Service Ingénierie | Х | |

Ouverture de séance

- M. DAHALANI, Président du Conseil de gestion, constate que le quorum n'est pas atteint et ouvre la séance à 9h10. Il rappelle l'ordre du jour :
 - 1. La validation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 7 décembre 2023 ne peut avoir lieu car le quorum n'est pas atteint.
 - 2. Préparation du Conseil de gestion
 - o Date et Ordre du jour
 - o Projet de Rapport d'activité 2023 (version temporaire en pièce jointe)
 - o Projet de Programme d'actions 2024
 - 3. Questions diverses
- M. DAHALANI demande si des questions diverses doivent être inscrites à l'ordre du jour :
 - M. BELLAIS propose d'ajouter l'usine de dessalement (notamment plateforme au large d'Ironi Bé).

M. AMIRAULT présente M. DOUCET, nouveau chef de service ingénierie au Parc naturel marin. Il précise que la responsable communication / sensibilisation qui devait prendre son poste au 1er Avril suite à une vacance de poste de près de 8 mois ne pourra pas l'assurer. Le recrutement est relancé, de ce fait, certains sujets prendront nécessairement un peu de retard ou aurons moins d'ampleur en 2024.

Le Quorum n'étant pas atteint en début de séance, il est proposé de discuter des sujets qui ne nécessite pas de vote au sein du Bureau en revoyant l'organisation initial de l'ordre du jour

1. Préparation du Conseil de gestion

1.1. Date et Ordre du jour

Le conseil de gestion est proposé pour le 17/04/2024 matin à la mairie de Mamoudzou. A l'ordre du jour :

- Approbation du relevé de décisions du Conseil de gestion du 24 août 2023;
- Compte rendu de l'activité du Bureau depuis le 24 août 2023 ;
- Avis du Conseil de gestion du Parc naturel marin sur le Rapport d'activité 2023 ;
- Avis du Conseil de gestion du Parc naturel marin sur le Programme d'actions 2023;
- Avis du Conseil de gestion du Parc naturel marin sur le PLUi de la CCPT;
- Composition de la Commission de révision du Plan de Gestion ;
- Composition de la Commission Pirogues ;
- Questions diverses.

M. BELLAIS demande si nous discuterons de l'usine de dessalement en séance : Cf. 2. Questions diverses.

1.2 Projet de Rapport d'activité 2023

M. AMIRAULT présente le rapport d'activité (le mot du Président en préambule est à finaliser).

Qualité de l'eau:

Question de M. DAHALANI sur le suivi des déchets bouteilles plastiques notamment en mangrove. M. AMIRAULT explique que le Parc n'agissant pas à terre, et que l'approvisionnement en eau étant nécessaire sur Mayotte, le Parc n'a pas pu faire beaucoup plus que de rappeler l'importance de ne pas jeter ces bouteilles dans l'environnement. Par ailleurs, la définition d'un protocole pour mettre en œuvre un suivi des déchets en mangrove est toujours en cours.

M. DAHALANI souhaite que l'on discute de la possibilité de valoriser les déchets bouteilles plastiques (peut-être recyclages par broyage en supermarchés?). M. AMIRAULT répond que le Parc peut difficilement financer une entreprise. M. DAHALANI demande s'il est possible d'accompagner le citoyen et propose de le faire via des partenariats. M. AMIRAULT répond qu'il est possible de travailler sur ce sujet via les ambassadeurs et le projet Plasma.

Pêche:

M. AMIRAULT mentionne l'observation de l'utilisation récente d'Uruva en grande quantité. Malgré l'essai d'une mobilisation de la police municipale présente sur place, nous n'avons pas réussit à arrêter ces agissements. Différents services sont impliqués, en plus du Parc naturel marin (Affaires maritimes, gendarmerie maritime) et aussi la DAAF puisque la culture de l'Uruva est interdite.

M. SAINDOU signale de la pêche au poulpe de nuit à Rani en action de nage à la lumière. Il est rappelé qu'il est possible de contacter la police municipale pour intervenir rapidement (à minima sur les plages lors du retour des pêcheurs). Il pourrait être intéressant de transmettre des relais de signalement. Toutes les informations doivent être remontées même si les forces de l'ordre ne peuvent pas toujours intervenir immédiatement elles pourront organiser des contrôles sur ces zones/périodes (affaires maritimes, Parc naturel marin, police municipale, police de l'environnement de la communauté de commune...).

M. BELLAIS rappelle qu'il y a peu de formations pour les pêcheurs professionnels et qu'il existe des problèmes de financement des bateaux pour les filières professionnelles : si aucune solution n'est apportée, il y aura peu de pêche professionnelle en 2026. M. AMIRAULT informe que grâce à DEMERSTOCK, l'évaluation de l'état des stocks de 6 espèces de poissons a pu être initiée, le Parc marin contribue ainsi à fournir des chiffres à l'Europe tel que requis.

Activités traditionnelles et patrimoine culturel :

Mme WAGNER demande s'il sera possible de continuer à faire vivre certaines des œuvres issues de l'Appel à projet « Art et la Mer ». Mme DJERIBI et M. AMIRAULT répondent que cela devrait être possible (pour une partie et dans certaines conditions) et qu'il est souhaitable de continuer à les diffuser sur Mayotte.

Mme WAGNER demande si une étude d'impact sur la fréquentation des dispositifs d'amarrage a été réalisé. M. AMIRAULT répond par la négative. M. BELLAIS demande si une carte sur les dispositifs d'amarrage va être réalisée. Mme DJERIBI répond que oui et qu'elle va être diffusée prochainement.

Bonne gouvernance:

Mme WAGNER demande ou en est le Parc sur l'intervention contre le braconnage des tortues marines. M. AMIRAULT confirme que le SD976 est toujours le pilote en la matière, notamment du fait de la nécessité d'armement. Mme DJERIBI complète en précisant que des interventions conjointes ont eu lieu en 2023 et qu'encore davantage sont programmées en 2024 (Terre / mer avec le SD976). Mme WAGNER demande si les associations pourraient être impliquées. Mme DIERIBI explique que cela pourrait être le cas si des interventions sont prévues sur un site où des associations sont présentes (coordination avec le SD976).

M. SAINDOU explique que les tortues sont parfois tuées sur des plages où il n'y a pas de ponte. Mme WAGNER confirme: les tortues sont maintenant souvent extraites et mises sur des embarcations pour être tuées plus loin.

M. AMIRAULT demande s'il y a des remarques ou des demandes sur le programme d'activités 2023. Pas de remarques.

1.3 Projet de Programme d'actions 2024

M. AMIRAULT présente le programme d'actions 2024

Patrimoine naturel:

M. DAHALANI informe du recul de mangroves vers Mzouazia et Mangajou (Sada). Mme WAGNER demande s'il ne serait pas pertinent de citer/mettre en valeur l'ensemble des projets subventionnés par le Parc (tel que cela est fait pour le projet financé au GEPOMAY par exemple). M. AMIRAULT explique qu'on ne les connaît pas toujours à l'avance mais que cela pourrait se faire ponctuellement.

Qualité de l'eau:

M. DAHALANI demande si nous avons travaillés sur les lavoirs. M. AMIRAULT n'a pas connaissance d'un projet sur ce sujet.

<u>Pêche:</u>

Mme WAGNER demande sur quel projet du Parc travaille OCEA. M. AMIRAULT répond que c'est pour finaliser le projet en cours DEMERSTOCK/ACCOBIOM et qu'ils nous accompagnent sur la nouvelle étude d'impact de la pêche au djarifa.

M. BELLAIS informe qu'aux Comores les pots à poulpes sont utilisés. M. AMIRAULT explique que le test a été réalisé à Mayotte mais qu'il n'a pas fonctionné. L'hypothèse explicative pourrait être le nombre de caches naturellement présentes sur Mayotte (récifs coralliens) rendant les pots peu attractifs.

M. SIANDOU observe une disparition des poulpes sur certaines plages.

Mme WAGNER demande si c'est le Parc naturel marin qui accompagne les pêcheurs sur les obligations déclaratives. M. AMIRAULT explique que le Parc n'intervient pas directement sur cette question, mais les informe et sensibilise.

- M. DAHALANI propose la mise en place d'un évènement pour les pêcheurs professionnels pour lancer les plaquettes de sensibilisation. M. AMIRAULT explique que ces plaquettes ont déjà été diffusées aux pêcheurs concernés.
- M. BOUTELOUP informe que les navires cités sur lesquels il y aura une étude pour les prises accessoires (observations embarquées sur les palangriers) ne sont plus tous d'actualité. L'écriture du projet sera revue en concéquence.

Gouvernance:

M. AMIRAULT précise qu'il y aura l'ajout d'un projet n52: « initier la révision du plan de gestion», en commençant par l'évaluation du plan de gestion actuel (moyens, réponses aux objectifs etc...), accompagné par un cabinet externe. Ensuite, il y aura le travail de concertation avec les partenaires, le grand public etc...Mme WAGNER suggère qu'une étude sociologique sur la perception du parc par la population serait intéressante. M. AMIRAULT informe qu'une enquête auprès de la population (y

compris des touristes) existe et sera renouvelée en 2024. La question sur la perception est intéressante et n'est pas nécessairement posée en ces termes.

M. DAHALANI explique qu'il faudrait être globalement plus présent sur les évènements et dans les médias. M. AMIRAULT répond qu'avec la vacance de poste de Responsable sensibilisation et communication, c'est assez compliqué en ce moment.

2. Questions diverses: Demande d'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil de gestion de l'usine de dessalement

M. DAHALANI explique qu'il est certain que le Conseil de gestion du Parc naturel marin sera saisi pour avis conforme. M. AMIRAULT précise que du fait que le Parc naturel marin ne peut pas se positionner deux fois sur un même projet, le Conseil de gestion du Parc naturel marin ne sera saisi qu'une fois le dossier complet fournis par le pétitionnaire, notamment en prenant en compte l'avis technique de l'OFB (processus itératif) rendu en février 2024. M. AMIRAULT rappelle que du fait de l'arrêté sur l'urgence civile, le Conseil de gestion devra se prononcer dans un délai de 30 jours au lieu des 45 jours habituels.

M. AMIRAULT informe qu'une inspectrice de l'IEGDD a été nommée pour aider à une sortie de la crise de l'eau à Mayotte. Elle a prévu de chiffrer le coût d'une canalisation qui sortirait du lagon (option) pour rejeter les saumures.

M. BOUTELOUP demande si le choix du site est définitif. M. AMIRAULT explique que le choix du site devra être démontré aussi sur les raisons environnementales dans la demande d'autorisation. De nombreuses fois, il a été rappelé aux services de l'état que le Parc porterait une attention particulière au choix du site.

M. DAHALANI précise qu'il a rencontré par deux fois le Directeur Général de l'OFB et lui a parlé de ce sujet. Il affirme que l'OFB soutien et accompagne le Parc.

M. AMIRAULT propose que LEMA et/ou DEALM (ou leurs délégataires) viennent présenter le projet lors du prochain conseil de gestion du Parc naturel marin. M. DAHALANI informe que cela sera une séance longue mais adhère à cette proposition

Le Corum étant atteint en cours de séance, le Bureau peut librement délibérer sur les sujets concernés.

3. Validation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 7 décembre 2023

M. BOUTELOUP précise que sont les arrêtés du SML qui ne sont pas publiés. Pour ce qui concerne les autres services, cela reste à vérifier. Mr AMIRAULT corrigera le PV.

M. DAHALANI soumet au vote l'approbation du procès-verbal du bureau du 07/12/2023:

Contre: Abstention: 0 Pour:

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sous réserve de la modification mentionnée.

| M. DAHALANI | souhaite un | bon | Ramadan | et lève | la sé | ance | à 1' | 1h50. |
|-------------|-------------|-----|---------|---------|-------|------|------|-------|
| | | | | | | | | |